



Harcèlement par sté de recouvrement

Par **jsanc**, le **18/10/2016** à **10:32**

Bonjour,
En novembre 2015, j'ai résilié un contrat d'entretien pour une chaudière par RAR, dans les délais. La sté d'entretien l'a bien reçu (retour du RAR). Malgré mon courrier de résiliation, j'ai reçu des factures de relance. Je les ai appelé plusieurs fois, leur ai rappelé mon courrier RAR de résiliation. La personne au tél, m'a dit de ne pas m'inquiéter, que c'était un problème informatique, et qu'elle ferait le nécessaire pour m'enlever de leur fichier clientèle.
Au mois de juin 2016, je reçois un mail d'une sté de recouvrement, m'expliquant qu'elle est mandaté par la sté d'entretien (laquelle a été reprise par un groupe national) pour récupérer cette créance de 159 €.
Je réponds à la sté de recouvrement en RAR, expliquant la résiliation de mon contrat d'entretien, je joins tous les justificatifs prouvant ma bonne foi.
Depuis, je continue à recevoir des mails, des SMS, des appels téléphoniques auxquels je ne réponds pas.
Je m'appête à leur envoyer un ultime courrier leur demandant de passer par la justice, de cesser le harcèlement, sans quoi je n'hésiterai pas à porter plainte.
Ai-je la bonne attitude face à cette sté de recouvrement.
Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **18/10/2016** à **17:17**

bonjour,
vous pouvez leur indiquer votre intention de déposer une plainte pour harcèlement puisque vous ne leur devez rien.
il faut éviter de discuter avec ce genre de société de recouvrement qui ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte sauf à posséder un titre exécutoire.
salutations

Par **chaber**, le **07/11/2016** à **14:52**

bonjour
[citation]courrier non recommandé direct poubelle (ou poêle pour démarrer le feu
c'est gratuit [/citation]mauvais conseil. A CONSERVER
[citation]Appels quand tu décroches
si tu vois que c'est eu tu les envois se faire voir et tu raccroches.[/citation]NOTER date et
heure d'appel
Cela peut permettre de monter un dossier afin de déposer éventuellement
plainte pour harcèlement